



**DISCOURS À PRONONCER PAR LE DÉFENSEUR DE LA MOTION
QUE LA 52^E PLÉNIÈRE DE L'ASSEMBLÉE ADOPTE LE RAPPORT
DU CAUCUS PARLEMENTAIRE RÉGIONAL DES FEMMES
PENDANT LA PRÉSENTATION DE LA MOTION.**

Monsieur le Président, je me lève pour appuyer et exprimer mon soutien à la motion sur l'adoption du rapport du Caucus parlementaire régional des femmes, qui est maintenant devant cette auguste Assemblée.

Monsieur le Président, en appuyant cette motion, je souhaite réitérer la gratitude du Président aux différents représentants des citoyens et aux partenaires pour leurs présentations bien pensées. Les présentations ont enrichi nos délibérations sur les différentes questions, dont les principaux domaines thématiques suivants ;

- (i) Comment les citoyens peuvent-ils promouvoir la participation des femmes aux processus décisionnels dans le service public à tous les niveaux ?
- (ii) Quelles sont les mesures qui peuvent être mises en place pour augmenter la représentation des femmes au Parlement afin d'atteindre la parité de 50 – 50 du genre ?

- (iii) Les budgets adoptés par le Parlement doivent-ils prendre en compte et intégrer les questions relatives aux femmes ?
- (iv) Quelles sont les mesures à mettre en place pour augmenter la représentation des femmes dans les conseils d'administration des entreprises privées ?

À la suite de ses interactions et de ses délibérations au cours de la réunion, le RWPC s'est inquiété du fait que, bien que les femmes représentent un pourcentage élevé de la population de la région, elles sont largement sous-représentées dans les structures et les processus de prise de décision à différents niveaux.

Le RWPC a également tenu compte du fait que les États membres de la SADC sont parties à des conventions régionales et internationales qui visent à promouvoir la participation des femmes à la politique et à d'autres structures décisionnelles. Dans cette optique, le RWPC a encouragé les États membres de la SADC à transposer dans leur législation nationale le protocole de la SADC sur le genre et le développement afin de garantir sa mise en œuvre au niveau national.

Monsieur le Président, tout en appréciant les divers efforts déployés par les États membres de la SADC pour œuvrer à la réalisation de la parité hommes-femmes 50 - 50, nous avons également reconnu la nécessité pour les États membres de la SADC d'intégrer les questions relatives aux femmes dans leurs budgets nationaux. Il

s'agit d'un domaine où, sans aucun doute, les parlements peuvent jouer un rôle de premier plan en adoptant une position ferme et en insistant sur le fait que leurs budgets nationaux doivent être engendrés et en adoptant une approche sensible au genre lors de l'examen de leurs budgets nationaux.

Dans le secteur privé, le RWPC a également réalisé qu'il était nécessaire que les conseils d'administration des sociétés privées mettent en place un cadre juridique ou des dispositions permettant d'accroître et de promouvoir la participation des femmes aux structures décisionnelles.

Dans l'ensemble, Monsieur le Président, les délibérations sur les thèmes susmentionnés nous ont donné l'occasion, en tant que porteurs de devoirs, de proposer des solutions viables aux problèmes qui affectent l'autonomisation des femmes et leur participation aux questions qui touchent leur vie en général. Nous espérons en effet que, grâce à certaines de nos recommandations contenues dans notre rapport, la région pourra progresser vers la promotion de la représentation et de la pleine participation des femmes dans toutes les structures décisionnelles de la région.

Enfin, Monsieur le Président, permettez-moi de me faire l'écho de l'appréciation du Président pour l'excellente facilitation de nos réunions par la Secrétaire générale et son équipe. C'était notre première audience publique et nous espérons que ce mode

opérateur pourra être renforcé afin de cimenter notre réseau avec les citoyens que nous représentons.

Monsieur le Président, Honorables membres, avec ces quelques remarques, je souhaite appuyer la motion et je vous remercie.